

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 AVRIL 2015

Au cours de sa séance du 02 avril 2015 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **décidé, à 14 voix pour et 1 abstention, l'augmentation des taux d'imposition des trois taxes directes locales suivant ainsi l'avis favorable de la commission des finances réunie le 26 mars dernier, fixant les nouveaux taux aux valeurs suivantes :**

Rappel taux 2014

- Taxe d'habitation	11,31	10,77
- Taxe foncier bâti	9,48	9,03
- Taxe foncier non bâti	47,17	44,92

Après trois années de non augmentation, cette hausse est rendue indispensable pour compenser les baisses de la dotation de l'Etat (-7000 € en 2014 et -21.000 € en 2015) ainsi que la baisse attendue de celle de la communauté d'agglomération.

A noter que l'augmentation votée n'apportera seulement que 18.000 € de recettes supplémentaires.

➤ **décidé la réalisation d'un prêt relais de 400.000 €.**

Ce prêt à court terme (deux ans) est nécessaire pour financer les travaux de la RD7. En effet, la commune doit avancer la totalité des fonds avant d'encaisser les subventions obtenues et le fond de compensation de la T.V.A. sur cette opération. L'établissement bancaire qui a fait la meilleure offre est le crédit mutuel au taux de 1,35 %.

➤ **examiné et voté, à 14 voix pour et 1 abstention, le budget primitif de 2015 qui a recueilli l'avis favorable de la commission des finances réunie le 26 mars dernier et qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**

	Dépenses	Recettes
- Section de fonctionnement	798.491,00	798.491,00
- Section d'investissement	1.239.187,09	1.239.187,09

➤ **autorisé le Maire à signer un contrat de maintenance des climatiseurs de la salle polyvalente.**

L'entreprise titulaire de ce contrat a été dissoute suite à une liquidation judiciaire. Après consultation, la meilleure offre est celle présentée par l'entreprise HOERRMANN pour un coût annuel de 2.640 € TTC.

➤ **octroyé une subvention exceptionnelle à l'école élémentaire.**

Dans le cadre d'un projet scolaire original, 8 élèves et 1 enseignant de l'école élémentaire doivent se rendre à PARIS pour participer à la finale du concours « Des olympes de la parole » 2014/2015. La somme de 400 € a été attribuée à titre de participation aux frais de transport.

➤ **octroyé une subvention exceptionnelle à l'école maternelle.**

Une sortie à la ferme Naut de REZONVILLE est programmée le 28 avril prochain dans le cadre du projet scolaire sur le thème des animaux. La somme de 213 € a été attribuée. Elle correspond à la prise en charge des frais de transport.

➤ **modifié le tableau des emplois.**

Un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe a été créé pour permettre la titularisation d'un agent en contrat à durée déterminée.

➤ **pris acte de la suite donnée à diverses déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **autorisé le versement au Receveur communal et au Secrétaire de Mairie d'une indemnité de 4 % du montant du rôle de répartition du produit de la location de la chasse de terrains privés.**

➤ **procédé au déclassement du domaine public de la petite portion de trottoir dont la vente a été décidée au précédent Conseil au bénéfice du propriétaire riverain.**

Le Maire lève la séance à 21 heures 15.

Le Maire,

Arlette MATHIAS

INFORMATION :

Un appartement est à louer résidence « le Calembourg » 35 rue de Metz
Type F3 – 78 m² - cave et 2 emplacements de parking
Loyer : 659 € - charges 12 € mensuels
Chauffage individuel électrique.